

➔ Monsieur Edouard MATT, Maire, ouvre la séance à 10 heures, s'adresse à l'assemblée :

*Mesdames, Messieurs bonjour,*

*En préambule, je tiens à remercier tous les aglatiens et aglatiennes de s'être déplacés nombreux et d'être présents ce matin.*

*Je félicite les élus quel que soit leur liste d'appartenance. Leur légitimité est égale, leur engagement similaire, leur déontologie identique, leur objectif, le même : œuvrer pour l'ensemble des administrés dans l'esprit d'un intérêt général à l'exclusion de tout autre. Avant de laisser le champs libre au doyen d'âge, je souhaiterai vous donner une information.*

*A travers les propos, les écrits, le manque de transparence et de communication m'ont été reprochés. Alors aujourd'hui, je vais vous faire part d'une information dont effectivement vous n'avez pas eu connaissance pour le plus grand nombre d'entre vous. Des personnes présentes dans la salle ont cette information.*

*Tous les six ans, un mal ancestral ressurgit. Pernicieux, sournois, malodorant, il fausse les relations humaines, perturbe les esprits, annihile les volontés, efface les mémoires. Il est porteur de mensonges, d'oublis préjudiciables et contraire à l'intérêt général, blessant pour les personnes qui les reçoivent et indignes des auteurs qui les profèrent ! Ce mal a un nom : le syndrome de l'amnésie. Il n'existe pas de vaccin contre ce mal, seul le temps le guérit.*

*Lors du précédent mandat, celui de Gérard Marconnet, un agent communal d'alors, en charge de la communication, a tenté de porter atteinte à l'intégrité physique d'un maire adjoint, lui aussi en charge de la communication, en lui portant un coup de poing, que le maire adjoint a pu esquiver. Le coup a fracassé une armoire, le tout en ajoutant « les élus vous êtes tous des enc... ».*

*Ce maire adjoint s'appelait Jean-Pierre Rodet, aujourd'hui décédé. Jean-Pierre était un homme affable, serviable, dévoué au-delà du raisonnable. Avec son épouse Claudine, ils étaient tous les deux très engagés dans différentes associations aux services des administrés. Pas moins de trois maires adjoints et un conseiller municipal délégué au moment des faits, ont cette information. Elle a été abordée en bureau municipal. Ils sont aujourd'hui présents dans cette salle et trois d'entre eux sont élus et futurs maires-adjoints sur la liste « Une alternative pour Egly ». L'agent communal en question est également présent dans la salle. Il est élu et figure parmi les futurs maires adjoints sur cette même liste. Je m'abstiendrai de tout commentaire.*

*Le syndrome de l'amnésie a sévi ! Je suis à la fois peiné et outré. Je suis stupéfait, voire révolté contre ces élus qui connaissaient ces faits et qui, par manque de courage, par leur attitude et leur comportement néfastes, contraire à la déontologie, aient validé une telle infamie. Leur manque d'honnêteté intellectuelle est une injure à la mémoire du regretté Jean-Pierre Rodet.*

*Je ne porte pas de jugement, je relate un fait, j'exprime mes valeurs.*

*J'en appelle à votre conscience individuelle ou collective pour corriger cette ignominie préjudiciable à cette noble assemblée d'élus.*

*Je vous laisse à votre réflexion et à votre devoir. Merci de m'avoir écouté.*

En application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il cède sa place à Monsieur Bernard PIERRON, doyen d'âge, qui assure la présidence de la séance.

➔ Ce dernier procède à l'appel nominal des 29 conseillers municipaux en exercice. Il précise que Madame Hatice PALA est absente, qu'elle a donné une délégation de vote à Madame Martine DELAVOIX. Il constate que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

➔ Puis il déclare Mesdames et Messieurs :

**Benoît FRIMON-RICHARD, Martine DELAVOIX, Mathieu CRÉMOUX, Cindy CLERVILLE, Bernard PIERRON, Charlotte CLERC, Mohamed TOUTI, Laura MEYER, Philippe LEHMANN, Sylvie RAFOUJALT, Patchuli SIPA, Marie PROT, Philippe BREHIER, Priscilla PICARD, Eric COUTURIER, Alicia VINCENT, Alain MONGUILLON, Alizé LECOUCPEUR, Dominique GONCALVES, Hatice PALA, Daniel WERLÉ, Josette LEJARS, Rachid CHATTAHI, Josiane CAILLON, Alain PAYEN, Sandrine BESANÇON, Arnaud GOUSSEFF, Chantal MERTZ et Mathieu LANOË** installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

➔ Madame Martine DELAVOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

➔ Afin de procéder aux votes, deux assesseurs sont désignés :

- M. Arnaud GOUSSEFF, élu de la liste «Egly, votre avenir, notre engagement»
- M. Dominique GONCALVES, élu de la liste «Une alternative pour Egly»

## 1 - ELECTION DU MAIRE

Le Président donne lecture des articles L 2122-4, et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.*

**Le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux articles précités.**

Avant de passer au vote, le Président demande **qui est candidat ?**

**Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD est candidat de la liste «Une alternative pour Egly».**  
**Madame Sandrine BESANÇON est candidate de la liste «Egly, votre avenir, notre engagement»**

Il est alors procédé au vote.

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29**

**Nombre de suffrages exprimés : 29**

<b>Ont obtenu :</b>	<b>M. Benoît FRIMON-RICHARD</b>	<b>25 voix</b>
	<b>MME Sandrine BESANÇON</b>	<b>4 voix</b>

**Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD a obtenu la majorité des suffrages exprimés.**

**Il est déclaré Maire et est immédiatement installé.**

Le Maire nouvellement élu revêt l'écharpe tricolore, symbole de sa fonction et fait la déclaration suivante :

*Mesdames et Messieurs les Elus, Sénatrice, Sénateur, Conseillères et Conseillers régionaux et départementaux, Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération, Mesdames et Messieurs les Maires, Chères Aglatiennes, chers Aglatiens,*

*D'abord, je tiens à saluer votre présence nombreuse aujourd'hui, qui témoigne une fois encore de l'attachement de notre commune à la vie publique. Lors des dernières élections, la participation des Aglatiens a dépassé la moyenne nationale — un signe fort de la vitalité démocratique de cette ville. Ce n'est pas un détail : c'est la preuve que chaque voix compte, et que l'engagement citoyen est bien vivant à Egly. Merci à vous.  
Je veux rendre deux hommages particuliers voire trois :*

- D'abord à mes parents, qui ont vu leur maison se transformer en QG de campagne et qui n'ont pas beaucoup profité de leur fils ces deux dernières années. Merci pour leur soutien indéfectible.*
- A mon grand-père, Monsieur Richard, qui est présent aujourd'hui...merci papi.*
- Un merci particulier à Madame Michèle Ravet-Galant. Votre lettre, Madame, nous a profondément touchés, moi et toute l'équipe. Nous nous engageons à honorer la mémoire de votre compagnon, M. Pierre Pirolley, et à être dignes de la confiance que vous nous avez témoignée. Vos encouragements, comme ceux de tous les Aglatiens, nous obligent à la réussite.*

*Monsieur Matt, permettez-moi de vous rendre un hommage particulier. Trente ans d'engagement pour Egly, c'est une longévité rare, et le signe d'une passion indéfectible pour notre territoire. Nos désaccords ont parfois été vifs, et ils ont jalonné notre parcours commun. Mais au-delà de ces tensions, je veux reconnaître votre intégrité, votre détermination et votre conviction d'agir pour ce que vous pensiez être le meilleur pour les Aglatiens et pour Egly. Pour cela, merci.*

*À mes collègues de la liste "Egly, votre avenir, notre engagement", je veux dire ceci : une campagne municipale, c'est un investissement colossal en temps, en énergie, et en conviction. On peut se demander, face à l'issue du scrutin, si tout cela en valait la peine. Mais oui, cela en valait la peine. Grâce à vous, grâce à nous tous au sein de ce conseil municipal, les Aglatiens ont pu réfléchir ensemble au futur qu'ils veulent pour leur commune. Grâce à nous tous, les débats ont été respectueux, exigeants, et centrés sur le fond : ce qui fonctionne ou pas à Egly, ce qui doit être amélioré, et les solutions à mettre en œuvre. La démocratie, c'est aussi cela : des idées qui s'affrontent pour faire émerger le meilleur. Alors pour cela, merci.*

*À mon équipe, à mes colistiers, je veux dire : notre responsabilité est immense, mais je sais que nous serons à la hauteur. Nous avons travaillé sans relâche pour proposer un projet ambitieux et concret. Aujourd'hui, c'est à nous de le mettre en œuvre, avec humilité et détermination. Ensemble, nous y arriverons.  
En devenant maire, je m'inscris dans les pas de mes illustres prédécesseurs : M. Le Tiec, M. Portes, M. Clausier-Demannoury, M. Goupil, M. Marconnet, M. Matt. Leur héritage est une source d'inspiration, et je ferai tout pour en être digne.*

*Je veux ici rendre un hommage particulier à deux d'entre eux :*

- **Guy Clausier-Demannoury** : *Je l'ai connu d'abord comme grand-père, et cette campagne m'a permis de découvrir l'homme public, le maire qu'il a été. Aujourd'hui, je mesure encore davantage la fierté d'être son petit-fils, et celle de perpétuer son engagement pour Egly.*
- **Gérard Marconnet** : *Il nous a quittés l'année dernière, bien trop tôt. Je pense à sa famille, et je me souviens de ses mots, alors que j'hésitais encore à lancer "Une alternative pour Egly" : « Foncé, si vous travaillez dur, vous ferez des choses incroyables. » Gérard, merci pour la confiance que tu m'as accordée. Je m'engage à en être digne.*

*Mesdames et Messieurs, l'engagement, c'est ce qui nous unit aujourd'hui. Qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, qu'on ait gagné ou perdu, nous partageons tous l'amour de notre commune et notre attachement à la République. C'est cette énergie collective que je veux incarner, avec vous, pour les années à venir.*

*Merci à toutes et à tous.*

### **- DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle doit déterminer le nombre des adjoints au maire.

Il signale que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit (8).

Il ajoute que par délibération n° 2020-018-1 du 25 mai 2020, modifié par délibération n° 2020-056-1 du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de fixer à sept (7) le nombre des adjoints.

Il propose au Conseil Municipal de fixer à huit (8) le nombre des adjoints.

**Le Conseil Municipal,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Régions, les Départements et l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

**CONSIDÉRANT** les résultats des élections municipales, en date du 15 mars 2026,

**Après en avoir délibéré avec 25 voix Pour et 4 Abstentions,**

**DÉCIDE** la création de huit (8) postes d'adjoints.

**PRÉCISE** que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

### **3 - DEPOT DES LISTES - FORMALITÉS DE VOTE**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Le plus souvent, le dépôt de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint sera matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

Le conseil municipal a décidé de laissé un délai d'une minute pour le dépôt auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

### **4 - ELECTION DES ADJOINTS**

**Election des adjoints**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

VU la délibération n° 2026-011-1 du 22 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à huit,

Conformément à l'ordre du jour de la présente séance, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, une liste est déposée :

Liste « Une alternative pour Egly »

MME Martine DELAVOIX  
 M. Mathieu CREMOUX  
 MME Cindy CLERVILLE  
 M. Bernard PIERRON  
 MME Charlotte CLERC  
 M. Mohamed TOUTI  
 MME Marie PROT  
 M. Philippe LEHMANN

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants :	29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) :	0
- Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	4
- Nombre de suffrages exprimés :	25
- Majorité absolue :	13

Ont obtenu :

Liste « Une alternative pour Egly » : 25 voix

La liste «Une alternative pour Egly», ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

- Madame Martine DELAVOIX	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire,
- Monsieur Mathieu CREMOUX	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Madame Cindy CLERVILLE	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Monsieur Bernard PIERRON	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Madame Charlotte CLERC	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Monsieur Mohamed TOUTI	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Madame Marie PROT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Monsieur Philippe LEHMANN	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Les personnes élues ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions d'adjoint au Maire.

## 5 - TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire déclare installés les membres appelés dans leur fonction de conseillers municipaux dans l'ordre du tableau suivant :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	FRIMON-RICHARD Benoît	18/12/1995	22/03/2026	1496
Premier adjoint	MME	DELAVOIX Martine	27/11/1963	22/03/2026	1496
Deuxième adjoint	M.	CREMOUX Mathieu	18/03/1983	22/03/2026	1496
Troisième adjoint	MME	CLERVILLE Cindy	28/08/1992	22/03/2026	1496

Quatrième adjoint	M.	PIERRON Bernard	05/07/1951	22/03/2026	1496
Cinquième adjoint	MME	CLERC Charlotte	27/06/1979	22/03/2026	1496
Sixième adjoint	M.	TOUTI Mohamed	28/08/1982	22/03/2026	1496
Septième adjoint	MME	PROT Marie	23/02/1984	22/03/2026	1496
Huitième adjoint	M.	LEHMANN Philippe	10/07/1960	22/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	BREHIER Philippe	17/05/1953	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	RAFOUJAULT Sylvie	04/04/1956	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	MONGUILLON Alain	14/08/1956	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	LEJARS Josette	08/07/1957	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	SIPA Patchuli	06/09/1958	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	COUTURIER Eric	17/03/1964	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	CAILLON Josiane	26/04/1966	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	PAYEN Alain	24/05/1969	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	WERLÉ Daniel	05/08/1970	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	CHATTAHI Rachid	20/05/1973	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	MEYER Laura	23/03/1981	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	LECOUPEUR Alizé	08/01/1986	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	PICARD Priscilla	11/02/1986	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	VINCENT Alicia	19/04/1989	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	GONCALVES Dominique	23/12/1990	15/03/2026	1496
Conseillère Municipale	MME	PALA Hatice	29/09/2003	15/03/2026	1496
Conseiller Municipal	M.	GOUSSEFF Arnaud	10/12/1958	15/03/2026	547
Conseillère Municipale	MME	BESANÇON Sandrine	15/09/1960	15/03/2026	547
Conseillère Municipale	MME	MERTZ MARINO Chantal	04/03/1965	15/03/2026	547
Conseiller Municipal	M.	LANOË Mathieu	20/03/1985	15/03/2026	547


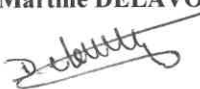
Fonction <sup>2</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Conseiller communautaire	M.	FRIMON-RICHARD Benoît	18/12/1995	22/03/2026	1496
Conseillère communautaire	MME	DELA VOIX Martine	27/11/1963	22/03/2026	1496

Le Maire demande au doyen d'âge, au secrétaire et aux deux assesseurs de signer le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal, et de l'élection d'un Maire et de huit adjoints.

Il déclare qu'une affiche comportant l'extrait du procès-verbal des opérations auxquelles il a été procédé ce jour pour lesdites nominations sera apposée à la porte de la mairie en application de l'article L 2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

→ Lecture est faite de la « Charte de l' élu » par le Maire nouvellement élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h59

<p><b>LE MAIRE</b> <b>Benoît FRIMON-RICHARD</b></p> 	<p><b>LE (LA) SECRETAIRE DE SÉANCE</b> <b>Martine DELAVOIX</b></p> 
---	---